



frais d huissier pour s etre deplacer

Par **betty08**, le **30/06/2009** à **13:18**

bonjour

je recois a mon domicile 1 huissiers pour 1 amende impayée et de l honorer dans les 48h je m empresse de lui apporter la preuve par mon virement fait 7 jours plus tot soit 1 mois apres avoir reçu par la poste le montant de l amende et depuis lors sans lettre de rappel. il ignorer alors le paiment effectué . je decide alors de me rapprocher du creancier et me confirme le paiement ainsi un email envoyé aupres du service de recouvrement pour leur en informer soit 5 jours avant la visite a mon domicile la secretaire n a pas relever ou relayer le email aupres de qui le droit....70 euro est ajouter pour s etre deplacer ignorant que l affaire ete regler...qui doit payer? moi? le creancier ? ou l huissier pour avoir ignorer le email 5 jours avant son passage...merci d eclaircir